## Avis d'appel public à la concurrence

## (article(s) R.2131-12 ou R.2131-14 et R.2131-15 (pour les services des articles R.2123-1 3° et R.2123-2) du Code de la commande publique)

Pouvoir adjudicateur : Caisse Centrale de Mutualité So Jessica Amoordon (Direction SS 19, rue de Paris CS 50070 93013 Bobigny Cedex		e (CCMSA)			
Fournitures	Services	$\bowtie$	Travaux		
roumlures	Services		Havaux	Ш	
<b>Objet :</b> Location d'un espace et d'une restauration pour l'organisation des journées régionales Santé Sécurité au Travail MSA 2022					
Renseignements complémentaires : procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 2° et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique relatifs aux marchés publics.					
Prestations supplémentaires é	eventuelles :	Oui 🗌	Non 🛭		
Conformément à l'article R.2132-7 du Code de la commande publique, les offres sont adressées par voie électronique (dématérialisation) dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.					
L'adresse de la plateforme de d	dématérialisa	tion est : http://www.	achatpublic.co	<u>om</u>	
Les fichiers dont l'extension est acceptée pour les offres dématérialisées sont les					

suivants: ".pff", ".doc", ".xls", ".ppt", ".pdf".

En revanche, les candidats ne peuvent pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", ... ni utiliser certains outils, notamment les "macros", ....

La candidature et/ou l'offre ne peut excéder un volume de 20 Mo par fichier.

Aussi, les candidats s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le candidat par un anti-virus.

Si un virus est détecté dans l'offre transmise par voie électronique, le pouvoir adjudicateur a deux solutions:

si le pouvoir adjudicateur n'a pas reçu de copie de sauvegarde il tentera une réparation ;

- si le candidat a envoyé une copie de sauvegarde, l'acheteur ouvre la copie de sauvegarde. Si la copie de sauvegarde contient elle-même un programme malveillant, le pouvoir adjudicateur tentera une réparation ;

Si la réparation réussit, la procédure peut suivre son cours. Si le fichier ne peut pas être réparé, le pouvoir adjudicateur considèrera ce document comme nul ou incomplet.

Les plis transmis par voie électronique sont **horodatés**; tout pli qui parviendrait audelà de la date et de l'heure limites de dépôt (telles qu'indiquées dans l'Avis d'Appel public à la Concurrence), sera considéré comme hors délai.

Par ailleurs, le retrait des documents de la consultation sur la plateforme de dématérialisation n'oblige pas les candidats à déposer électroniquement une offre.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

# <u>Les candidats devront déposer leur offre uniquement sur la plateforme de dématérialisation:</u>

<u>http://www.achatpublic.com</u> (plateforme de dématérialisation).

Date limite de réception des offres : 31/05/2022 à 12h

#### Aide au téléchargement des documents de marché :

- 1) Se rendre sur le site <a href="http://www.achatpublic.com">http://www.achatpublic.com</a>.
- 2) Aller dans la rubrique « Salle des marchés » en tant qu'entreprise (en bas à droite de l'écran).
- 3) Dans la rubrique « Rechercher une consultation » (sur la gauche de l'écran), indiquer « Caisse centrale » dans le champ Organisme, cliquer sur « Rechercher ».
- 4) Choisir la consultation qui vous concerne.
- <u>5)</u> Dans la rubrique « Consultation », aller dans « Pièces de marché » (sur la gauche de l'écran).
- 6) La Plateforme vous propose une identification. Il est possible de continuer sans identification (Téléchargement anonyme) mais l'inscription permet d'être informé automatiquement des éventuelles modifications et précisions apportées aux documents.
- 7) Télécharger les documents soit partiellement soit complétement.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées **en langue française** ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

#### Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Le formulaire « lettre de candidature » DC1 ou document équivalent comprenant une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique ;
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Le formulaire « déclaration du candidat » DC2 ou document équivalent répondant, le cas échéant aux conditions de participation requises fixées en application des articles R.2142-1 à R.2142-14 et R.2142-25 du Code de la commande publique;
- un justificatif relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat et, le cas échéant, un pouvoir de cette personne envers la personne signataire du marché.

Ces formulaires sont disponibles à l'adresse suivante : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat</a>.

<u>Pour la partie « offre » :</u> se référer au règlement de la consultation (RC) pour plus de détails.

Les offres doivent être rédigées en langue française.

## Chaque lot doit faire l'objet d'un dossier de réponse séparé et doit donc contenir l'ensemble des documents demandés.

L'acte d'engagement, complété et daté.

#### La signature n'est pas obligatoire au stade de la remise des offres.

Néanmoins, l'acte d'engagement devra impérativement être signé électroniquement au stade de l'attribution du marché.

Afin d'éviter tout retard dans la notification du marché, les candidats sont invités, dans la mesure du possible, à signer l'acte d'engagement avant de le déposer.

Les candidats sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à la maintenir pendant le délai de validité des offres indiqué à l'article IX du RC, et à signer ultérieurement le marché public qui leur sera potentiellement attribué dans les conditions financières et techniques présentées initialement ou convenues après négociations conformément à l'article VIII.2 du RC.

En cas d'offre non signée au moment de son dépôt et conformément aux 2 derniers alinéas de l'article XI du RC, seul l'attributaire sera invité à transmettre l'acte d'engagement, dûment signé, dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la notification d'attribution.

S'il ne produit pas ce document dans le délai imparti, son offre sera rejetée et le candidat sera éliminé. Le candidat dont l'offre aura été classée immédiatement après la sienne sera sollicité pour produire l'acte d'engagement signé.

L'offre technique permettant d'apprécier les critères de jugement définis à l'article X du

RC qui doit comprendre :
□ une proposition détaillée de lieu pour l'organisation avec des plans, les caractéristiques et les fonctionnalités,
□ une proposition de déjeuner,
□ une proposition d'exemple d'organisation (modèles de signalétique, fléchage, feuille de route…),
□ Il conviendra de préciser l'accessibilité au lieu (moyens de transports, plan, parking privé et public avec les capacités d'accueil…),
□ Un planning d'organisation générale pour une journée type : séquençage de la journée (actions à mener et temps de travail (« débriefs »)) CCMSA/prestataire à planifier durant la journée régionale),
□ Si l'acte d'engagement est signé électroniquement à la remise des offres, un justificatif relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat – et, le cas échéant, un pouvoir de cette personne envers la personne signataire du marché.
□ Le cas échéant, la demande d'acceptation de sous-traitant(s) et d'agréments des conditions de paiement,
□ Les offres doivent être rédigées en langue française.

#### Critères de jugement des offres :

Conformément aux articles R.2152-6 à R.2152-8 et R.2152-11 du Code de la commande publique, les offres des candidats dont la capacité aura été jugée suffisante seront appréciées d'après les critères pondérés suivants :

- Prix / Coût de la prestation : 50 % qui se décompose comme suit :
  - prix de la location de l'espace séminaire : 30 % ;
  - prix du déjeuner et du café d'accueil (jugé sur la base des prix unitaires) 20
    %.
- Valeur technique : 50% qui se décompose comme suit :

Caractéristiques et fonctionnalités du lieu d'accueil proposé : 36 % qui se décompose comme suit :

- organisation générale : personnel mis à disposition, aménagement des lieux, signalétique, séquençage de la journée : temps accordé pour les débriefs, mises au point ... : 12 %
- confort et équipement de la salle plénière : 12 %
- confort et équipement des salles de sous-commission (confort de la salle, luminosité, ...): 12 %

Restauration (proposition de menu complet): 10 %

Développement durable : 4%

- proximité de transports
- utilisation de produits locaux

Date prévisionnelle de début d'exécution du marché : 01/07/2022

\_\_\_\_

Date d'envoi du présent avis : 13/05/2022